



**Objet : Bourse de Collège – année scolaire 2020/2021**

Madame, Monsieur,

Votre enfant est actuellement scolarisé au Collège.

Le Service des Bourses de l'Inspection Académique de l'Essonne attire votre attention sur la campagne de bourse du Collège qui se déroulera jusqu'au :

**Jeudi 15 octobre 2020**  
**(date limite de dépôt des dossiers)**

Vous devez consulter le document intitulé : « **Barème des bourses de collège 2020/2021** » disponible sur le site de Saint-Charles : [www.scharles.net](http://www.scharles.net) dans l'onglet Collège, rubrique docuthèque.

Si vous êtes concernés par cette bourse, ces barèmes vous permettront de connaître les montants pour l'année scolaire 2020/2021.

Les ressources à prendre en compte pour l'attribution des bourses 2020/2021 figurent sur l'**avis d'imposition de l'année 2020 pour les revenus de l'année 2019**.

**Si et seulement si** vous remplissez les conditions requises, vous devez **compléter un dossier de demande de bourse** sans oublier de joindre **TOUS LES JUSTIFICATIFS DEMANDÉS** ainsi que **LA DEMANDE DE PROCURATION** permettant à l'établissement de déduire le montant de la bourse de votre facture.

**Les familles peuvent se procurer un dossier par l'intermédiaire de leur enfant auprès du Responsable de Division concerné ou de Monsieur Py, le secrétaire du Collège.**

6<sup>ème</sup> Mme BARTKOWIAK BENEŠOVÁ 01.60.48.71.06  
5<sup>ème</sup> Mme GOETZ 01.60.48.71.05  
4<sup>ème</sup> M. LOBERT 01.60.48.71.04  
3<sup>ème</sup> M. GLAVIER 01.60.48.71.03  
Secrétariat du Collège M. PY 01.60.48.71.11

Le calendrier est le suivant :

- Paiement de la bourse du 1<sup>er</sup> trimestre : déduction sur la facture de décembre 2020.
- Paiement de la bourse du 2<sup>nd</sup> trimestre: déduction sur la facture de mars 2021.
- Paiement de la bourse du 3<sup>ème</sup> trimestre: avoir déduit du dernier prélèvement ou remboursement par chèque ou virement bancaire.

**Si votre revenu fiscal de référence dépasse les plafonds de référence annuels, vous ne devez pas remplir de dossier.**

**Ce dossier dûment complété devra être retourné OBLIGATOIREMENT sous enveloppe (en mentionnant le nom, prénom et classe de votre enfant) avec toutes les pièces justificatives demandées à l'adresse suivante :**

Etablissement Saint-Charles  
Secrétariat du collège – M. Christian PY  
2 rue G. Anthonioz de Gaulle  
91205 ATHIS-MONS CEDEX  
Tél : 01.60.48.71.11

Vous pouvez également déposer votre dossier à l'**accueil du château**.

**LES DOSSIERS INCOMPLETS OU NON CONFORMES NE SERONT PAS TRAITÉS PAR L'INSPECTION ACADEMIQUE ET SERONT RENVOYÉS AUX FAMILLES.**